

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 282

8 février 2006

SOMMAIRE

Abdo Luxembourg S.A., Luxembourg	13513	Keispelt Immobilière S.A., Keispelt	13512
Abdo Luxembourg S.A., Luxembourg	13513	Kermadec S.A., Luxembourg	13493
Alto Stratus S.A., Luxembourg	13535	Kermadec S.A., Luxembourg	13493
Anatole Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13495	Key Job S.A., Luxembourg	13491
Conlog S.A., Luxembourg	13491	Luxfide, S.à r.l., Luxembourg	13528
De Angelis Group, S.à r.l., Luxembourg	13504	Mandarina Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	13502
De Angelis Group, S.à r.l., Luxembourg	13504	Martyn Side, S.à r.l., Luxembourg	13515
Dolberg S.A.H., Luxembourg	13511	Martyn Side, S.à r.l., Luxembourg	13517
DS Elversele, S.à r.l., Luxembourg	13536	N.T.R. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13503
EPI Q2 Option, S.à r.l., Luxembourg	13532	N.T.R. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13503
EPI Q2 Option, S.à r.l., Luxembourg	13534	N.T.R. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13503
EPP Charonne (Lux), S.à r.l., Luxembourg	13534	N.T.R. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	13503
EPP Suresnes (Lux), S.à r.l., Luxembourg	13527	Officenter Contern S.A., Luxembourg	13511
Europe Techno Participations S.A., Luxembourg	13502	Officenter Contern S.A., Luxembourg	13511
European Cruise S.A., Luxembourg	13490	Officenter Contern S.A., Luxembourg	13511
European Cruise S.A., Luxembourg	13491	Officenter Contern S.A., Luxembourg	13526
Even Media.Com S.A., Luxembourg	13490	Paprika S.A., Esch-sur-Alzette	13522
Even Media.Com S.A., Luxembourg	13490	Placebo, S.à r.l., Luxembourg	13504
Even Media.Com S.A., Luxembourg	13490	Placebo, S.à r.l., Luxembourg	13505
Fiterbo S.A., Luxembourg	13513	Ravalux S.A., Soleuvre	13518
Fiterbo S.A., Luxembourg	13513	Ravalux S.A., Soleuvre	13518
Fiterbo S.A., Luxembourg	13513	RTL Group S.A., Luxembourg	13503
Flat Steel Invest Holding S.A., Luxembourg	13512	S5 Luxembourg S.C.A., Luxembourg	13523
Flat Steel Invest Holding S.A., Luxembourg	13512	S5 Luxembourg S.C.A., Luxembourg	13523
Flat Steel Invest Holding S.A., Luxembourg	13512	Scancargo S.A., Contern	13524
Global Trade, S.à r.l., Weiswampach	13492	Scancargo S.A., Contern	13525
Grands Horizons S.A., Luxembourg	13492	Shorelark Property, S.à r.l., Luxembourg	13519
Grosvenor First European Property Investments S.A., Luxembourg	13536	Stratinvest Holding S.A., Luxembourg	13504
Habitaculum, S.à r.l., Luxembourg	13494	SYPAL-GIE, Groupement d'intérêt économique pour la promotion et la gestion des systèmes de paiement au Luxembourg, Luxembourg	13517
Ingersoll-Rand Lux Roza III, S.à r.l., Luxembourg	13505	Tecto Luxembourg S.A., Luxembourg	13514
Intégral S.A., Luxembourg	13514	Tecto Luxembourg S.A., Luxembourg	13514
International Asset Management S.A., Luxembourg	13524	Tradi-Construc, S.à r.l., Bascharage	13526
International Asset Management S.A., Luxembourg	13523	Tradi-Construc, S.à r.l., Bascharage	13526
J. Van Breda & Co. Reinsurance Management S.A., Senningerberg	13510	United Trust Services Luxembourg S.A., Luxembourg	13531
J. Van Breda & Co. Reinsurance Management S.A., Senningerberg	13514	Web Equity Partners S.A., Luxembourg	13536

EUROPEAN CRUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 82.135.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Signature

Un mandataire

(056665.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2005.

EVEN MEDIA.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 71.947.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous avons le regret de vous informer que nous renonçons par la présente à nos fonctions d'administrateur dans votre société et ce avec effet immédiat.

Nous vous remercions de la confiance que vous avez accordée à notre société durant l'exercice de son mandat.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

CAMPBELL MANAGEMENT INC.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05038. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092600.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

EVEN MEDIA.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 71.947.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous avons le regret de vous informer que nous renonçons par la présente à nos fonctions d'administrateur dans votre société et ce avec effet immédiat.

Nous vous remercions de la confiance que vous avez accordée à notre société durant l'exercice de son mandat.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

MARBURY INTERNATIONAL BUSINESS GROUP LLC

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092599.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

EVEN MEDIA.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 71.947.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous avons le regret de vous informer que nous renonçons par la présente à nos fonctions de commissaire aux comptes et d'administrateur dans votre société et ce avec effet immédiat.

Nous vous remercions de la confiance que vous avez accordée à notre société durant l'exercice de son mandat.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092598.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

KEY JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6, rue de la Fonderie.
R. C. Luxembourg B 25.198.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 27 juillet 2004

4. L'assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la fiduciaire WEBER ET BOMPTREMP, société civile. Elle nomme en remplacement FISCOGES, S.à r.l. pour une durée d'une année. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2005.

Extrait certifié sincère et conforme

KEY JOB S.A.

P. Honorez

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092625.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

CONLOG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
H. R. Luxemburg B 88.339.

Auszug der Beschlüsse der ausserordentlichen Generalversammlung vom 13. Oktober 2005

Im Jahre 2005, am 13. Oktober sind die Gesellschafter der CONLOG S.A. in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und nehmen einstimmig die Rücktrittserklärungen vom 5. April 2004 von folgenden Verwaltungsratsmitgliedern an:

- Herr Dr Ferdinand Entringer, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2430 Luxembourg, 34A, rue Philippe II,
- Herr Dr Benoit Entringer, Rechtsanwalt, wohnhaft in L-2430 Luxembourg, 34A, rue Philippe II,
- Herr Frédéric Gardeur, Beamter, wohnhaft in B-6700 Arlon, 11, rue Floreal.

Luxemburg, den 13. Oktober 2005.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2005, réf. LSO-BJ02627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(092656.3/3083/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

EUROPEAN CRUISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 82.135.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPEAN CRUISE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 17 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1.108 du 5 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, la société COUNNING BAY LTD, ayant son siège social à Vantpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, BVI (enregistrée sous le numéro IBC 575151).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, F. Collot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 77, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2005.

G. Lecuit.

(091791.3/220/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2005.

GLOBAL TRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 104.258.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 20 octobre 2005, réf. DSO-BJ00162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(903324.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 octobre 2005.

GRANDS HORIZONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 92.169.

Extraits des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 octobre 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, Monsieur Errol Anthony Hull, administrateur de sociétés, né à GB-Streatham, le 4 janvier 1960, demeurant à Guernesey, St. Martins, Milton, rue des Blanchés, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Brian Geoffrey Acton, démissionnaire.

Régime de signature statutaire

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour GRANDS HORIZONS S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092744.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 32.984.

L'an deux mille cinq, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KERMADEC S.A., ayant son siège social à L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32.984, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 février 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 295 du 24 août 1990 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1030 du 14 octobre 2004.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Geneviève Piscaglia, employée privée, demeurant à Torgny (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Heinsch (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts par l'ajout de l'alinéa suivant:

«La société peut contracter des emprunts et émettre des obligations convertibles ou non, assorties de droits de souscription ou non.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide l'ajout à l'article 4 des statuts d'un alinéa final qui aura désormais la teneur suivante:

«La société peut contracter des emprunts et émettre des obligations convertibles ou non, assorties de droits de souscription ou non.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Piscaglia, A. Maggipinto, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 95, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

F. Baden.

(093682.3/200/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

KERMADEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R. C. Luxembourg B 32.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

F. Baden.

(093683.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

HABITACULUM, Société à responsabilité limitée.
Enseigne commerciale: IMMOBILIERE HABITACULUM.
Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 111.323.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur André Schockweiler, gérant de société, demeurant à L-8542 Lannen, Lannenerbiërg 11.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HABITACULUM. Elle est autorisée à exercer ses activités sous l'enseigne commerciale IMMOBILIERE HABITACULUM.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la négociation, la mise en valeur, l'estimation et la location de tout ou parties d'immeubles pour compte propre ou compte de tiers.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à Monsieur André Schockweiler, gérant de société, demeurant à L-8542 Lannen, Lannenerbiërg 11.

La preuve de la libération intégrale a été rapportée au notaire instrumentant qui le constate.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se rapporter aux bilans et comptes de profits et pertes de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration du notaire

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée générale

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur André Schockweiler, prénommé, qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.
- Le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: A. Schockweiler, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 93, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 octobre 2005.

P. Decker.

(093397.3/206/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

ANATOLE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 113.222.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the nineteenth day of the month of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

(1) THIRD CINVEN FUND (NO 1) LIMITED PARTNERSHIP,

(2) THIRD CINVEN FUND (NO 2) LIMITED PARTNERSHIP,

(3) THIRD CINVEN FUND (NO 3) LIMITED PARTNERSHIP,

(4) THIRD CINVEN FUND (NO 4) LIMITED PARTNERSHIP,

(5) THIRD CINVEN FUND (NO 5) LIMITED PARTNERSHIP,

each acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO 1) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO 1) LIMITED,

(6) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 1) LIMITED PARTNERSHIP,

(7) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 2) LIMITED PARTNERSHIP,

(8) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 3) LIMITED PARTNERSHIP,

each acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO 2) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO 2) LIMITED),

(9) THIRD CINVEN FUND US (NO 1) LIMITED PARTNERSHIP,

(10) THIRD CINVEN FUND US (NO 2) LIMITED PARTNERSHIP,

(11) THIRD CINVEN FUND US (NO 3) LIMITED PARTNERSHIP,

(12) THIRD CINVEN FUND US (NO 4) LIMITED PARTNERSHIP,

(13) THIRD CINVEN FUND US (NO 5) LIMITED PARTNERSHIP,

each acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO 3) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO 3) LIMITED,

each of the above with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG,

and each represented by Maître Maryline Esteves, maître en droit, pursuant to a proxy dated 14th October 2005 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ANATOLE LUXEMBOURG, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ANATOLE LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at forty-nine thousand five hundred Euro (EUR 49,500.-) divided into one thousand nine hundred and eighty (1,980) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five per cent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, includ-

ing circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on 30th May at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2006.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment (EUR)
THIRD CINVEN FUND (NO 1) LIMITED PARTNERSHIP	256	6,400.-
THIRD CINVEN FUND (NO 2) LIMITED PARTNERSHIP	271	6,775.-
THIRD CINVEN FUND (NO 3) LIMITED PARTNERSHIP	69	1,725.-
THIRD CINVEN FUND (NO 4) LIMITED PARTNERSHIP	309	7,725.-
THIRD CINVEN FUND (NO 5) LIMITED PARTNERSHIP	230	5,750.-
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 1) LIMITED PARTNERSHIP	11	275.-
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 2) LIMITED PARTNERSHIP	40	1,000.-
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 3) LIMITED PARTNERSHIP	28	700.-
THIRD CINVEN FUND US (NO 1) LIMITED PARTNERSHIP	133	3,325.-
THIRD CINVEN FUND US (NO 2) LIMITED PARTNERSHIP	218	5,450.-
THIRD CINVEN FUND US (NO 3) LIMITED PARTNERSHIP	122	3,050.-
THIRD CINVEN FUND US (NO 4) LIMITED PARTNERSHIP	146	3,650.-
THIRD CINVEN FUND US (NO 5) LIMITED PARTNERSHIP	147	3,675.-
Total	1,980	49,500.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of forty-nine thousand five hundred Euro (EUR 49,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand four hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The following persons are appointed Class A managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Mr Nicolas Fernand Paulmier, principal, born in Nancy Meurthe et Moselle, France, on 30th April 1964 and residing at 131, avenue de Malakoff, 75116 Paris, France,
 - Mr Kevin Whale, director, born on 6th may 1959 in High Wycombe, UK, and residing at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG.

The following person is appointed Class B manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Alain Peigneux, born at Huy, Belgium on 27th February 1968 and residing 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

- (1) THIRD CINVEN FUND (NO 1) LIMITED PARTNERSHIP,
 - (2) THIRD CINVEN FUND (NO 2) LIMITED PARTNERSHIP,
 - (3) THIRD CINVEN FUND (NO 3) LIMITED PARTNERSHIP,
 - (4) THIRD CINVEN FUND (NO 4) LIMITED PARTNERSHIP,
 - (5) THIRD CINVEN FUND (NO 5) LIMITED PARTNERSHIP,
- chacun agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO 1) LIMITED PARTNERSHIP, agissant à son tour par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO 1) LIMITED,
- (6) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 1) LIMITED PARTNERSHIP,
 - (7) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 2) LIMITED PARTNERSHIP,

(8) THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 3) LIMITED PARTNERSHIP, chacun agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO 2) LIMITED PARTNERSHIP, agissant à son tour par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO 2) LIMITED,

(9) THIRD CINVEN FUND US (NO 1) LIMITED PARTNERSHIP,

(10) THIRD CINVEN FUND US (NO 2) LIMITED PARTNERSHIP,

(11) THIRD CINVEN FUND US (NO 3) LIMITED PARTNERSHIP,

(12) THIRD CINVEN FUND US (NO 4) LIMITED PARTNERSHIP,

(13) THIRD CINVEN FUND US (NO 5) LIMITED PARTNERSHIP,

chacun agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO 3) LIMITED PARTNERSHIP, agissant à son tour par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF NO 3) LIMITED,

chacun ci-dessus ayant son principal établissement à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, et chacun étant représenté par Maître Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 14 octobre 2005, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée ANATOLE LUXEMBOURG, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ANATOLE LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,-) divisé en mille neuf cent quatre-vingt (1.980) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une

réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, s'il n'y a qu'un seul gérant par le conseil de gérance ou par deux gérants, ou s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le 30 du mois de mai de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Subscripteur	Nombre de Parts Sociales	Paiement (EUR)
THIRD CINVEN FUND (NO1) LIMITED PARTNERSHIP	256	6.400,-
THIRD CINVEN FUND (NO 2) LIMITED PARTNERSHIP	271	6.775,-
THIRD CINVEN FUND (NO 3) LIMITED PARTNERSHIP	69	1.725,-
THIRD CINVEN FUND (NO 4) LIMITED PARTNERSHIP	309	7.725,-
THIRD CINVEN FUND (NO 5) LIMITED PARTNERSHIP	230	5.750,-
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 1) LIMITED PARTNERSHIP	11	275,-
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 2) LIMITED PARTNERSHIP	40	1.000,-
THIRD CINVEN FUND DUTCH (NO 3) LIMITED PARTNERSHIP	28	700,-
THIRD CINVEN FUND US (NO 1) LIMITED PARTNERSHIP	133	3.325,-
THIRD CINVEN FUND US (NO 2) LIMITED PARTNERSHIP	218	5.450,-
THIRD CINVEN FUND US (NO 3) LIMITED PARTNERSHIP	122	3.050,-
THIRD CINVEN FUND US (NO 4) LIMITED PARTNERSHIP	146	3.650,-
THIRD CINVEN FUND US (NO 5) LIMITED PARTNERSHIP	147	3.675,-
Total	1.980	49.500,-

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de quarante-neuf mille cinq cents euros (EUR 49.500,-) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ deux mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:
8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - Monsieur Nicolas Fernand Paulmier, principal, né à Nancy Meurthe et Moselle, France, le 30 avril 1964 et résidant à 131, avenue de Malakoff, 75116 Paris, France,
 - Monsieur Kevin Whale, administrateur, né le 6 mai 1959 à High Wycombe, Royaume-Uni, et résidant à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG.

La personne suivante est nommée gérant de Classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Alain Peigneux, né à Huy, Belgique le 27 février 1968 et résidant à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. Esteves, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 octobre 2005, vol. 433, fol. 57, case 10. – Reçu 495 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(093393.3/242/422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MANDARINA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 104.748.

Extrait de la décision de l'associée datée du 29 septembre 2005

En remplacement de la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., démissionnaire, Monsieur Nicolas Loufrani, gérant, né le 17 décembre 1971, à Neuilly (France), demeurant à GB-Londres, SW1W 9AA, 114, Eaton Square, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 13 octobre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MANDARINA REAL ESTATE, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2005, réf. LSO-BJ03212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092749.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

EUROPE TECHNO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 102.229.

EXTRAIT

Sur demande du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 20 octobre 2005, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «révocation de Madame Nora Brahimi, née à Amnéville (France) le 20 mai 1973, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, de son poste d'Administrateur;

2. nomination y consécutive de Monsieur Amaury De Vivies, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 5 février 1976, demeurant à L-1520 Luxembourg, 5, rue Adolphe Fischer, en qualité de nouvel Administrateur;

3. Monsieur Amaury De Vivies prédit se voit attribuer la fonction d'Administrateur-Délégué de la Société. A cet effet, il se voit attribuer un droit de signature exclusive ou de cosignature obligatoire, pouvant ainsi valablement engager la Société soit seul, soit conjointement.»

Pour extrait conforme

G. Di Cesare / A. De Vivies / B. Siret

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095567.3/984/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2005.

N.T.R. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 16.063.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.T.R. LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(092750.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

N.T.R. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 16.063.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.T.R. LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(092753.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

N.T.R. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 16.063.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.T.R. LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(092756.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

N.T.R. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 16.063.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour N.T.R. LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(092759.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

RTL GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 10.807.

Les comptes annuels statutaires au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04324, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Signature

Un mandataire

(092786.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

DE ANGELIS GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 84.581.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 414 du 14 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE ANGELIS GROUP, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092761.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

DE ANGELIS GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 84.581.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 22 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 414 du 14 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE ANGELIS GROUP, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092762.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

STRATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 24.254.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04444, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Signature.

(092826.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

PLACEBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 68.652.

L'an deux mille cinq, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Guy Munhowen, gérant de société, demeurant à L-1932 Luxembourg, 17, rue Auguste Letellier.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée PLACEBO, S.à r.l., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 février 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 357 du 20 mai 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1739 du 5 décembre 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 68.652.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Guy Munhowen, prénommé.

III. Monsieur Guy Munhowen, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société, et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'un commerce.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

IV. Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de six cents euros (EUR 600,-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V. Le comparant élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: G. Munhowen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2005, vol. 149S, fol. 93, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 octobre 2005.

T. Metzler.

(093669.3/222/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

PLACEBO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 68.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 octobre 2005.

T. Metzler.

(093671.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

INGERSOLL-RAND LUX ROZA III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 25,000.-.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 111.324.

STATUTES

In the year two thousand five, on the sixteenth day of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INGERSOLL-RAND LUX INTERNATIONAL, S.à r.l., a limited liability company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr Steven Curfs, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 11, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a *société à responsabilité limitée*, under the name of INGERSOLL-RAND LUX ROZA III, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The Company is established for an indefinite duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the partner(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 10 hereof.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, or of equity, to its subsidiaries, affiliated

companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may engage in any intra-group factoring activities and may further develop and carry out either in Luxembourg or abroad in a branch office or otherwise any headquarter type activities.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

In the event that the manager(s) determine(s) that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company's corporate capital is set at USD 25,000.- (twenty-five thousand USD) represented by 500 (five hundred) shares of USD 50.- (fifty USD) each, all subscribed and fully paid-up.

The corporate capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Company's decision to redeem its own shares shall be taken by a unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 6. Shares are freely transferable among partners. The share transfer inter vivos to non partners is subject to the consent expressed in a partners' meeting of at least seventy-five per cent of the Company's share capital. In the case of the death of an partner, the share transfer shall be made pursuant to applicable legal provisions.

Art. 7. The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s). Neither the A manager(s) nor the B manager(s) need to be partners. The A manager(s) and the B manager(s) are appointed and dismissed by the general meeting of partners acting on the votes of a majority of share capital, which determines their powers and the duration of their mandates. The A manager(s) and the B manager(s) may be re-elected and may be revoked ad nutum with or without cause at any time.

Towards third parties, the A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, have the most extensive powers for the ordinary administration of the Company. The A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, may execute any act without exception (other than these acts for which a general meeting is required by law) which are deemed appropriate with regard to the object of the Company. The Company will be bound by the joint signature of at least two managers, of which one must be a B manager and one a A manager.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager of the same category as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Meetings may further be held by way of conference call only.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 8. In carrying out their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 9.

1. If the Company is composed of a simple partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th 1915 on commercial companies are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several partners, collective decisions are taken by ordinary general or extraordinary general meetings. The convening of general meetings is not necessary for as long as the Company has less than 25 partners. In this case, collective decisions may be taken by circular resolutions.

Every partner may take part in the collective decisions. His number of votes is equal to the number of shares which he owns and he may validly act at the meeting either in person or through a special proxy. If the Company has more than 25 partners, a general meeting must be held at least once a year during a time period determined by the articles. Extraordinary general meetings may be held under circumstances required by law.

Art. 10. Collective decisions are only valid if the votes east in their favour represent more than half of the share capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of partners representing three quarters of the share capital, and must be recorded by a notarial deed.

Art. 11. The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 12. Every year the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the partner(s) at the registered office of the Company.

Art. 14. Five per cent (5%) out of the net profit shall be placed into a legal reserve account.

This deduction ceases to be compulsory when this reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

The balance is at the disposal of the partner(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by at least one A manager and one B manager.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or, in case of plurality of partners, by an extraordinary general meeting of the partners.
4. The payment is made once the sole partner, or in the case of plurality of partners, the extraordinary general meeting of the partners, has stated that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 15. The Company will net be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of any of the partners. The liquidation of the Company, if any, may occur accordingly to provisions of the law.

Art. 16. In the case that the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be partners and who are appointed by the partners who will specify the powers and remuneration of the liquidators.

Art. 17. If, and as long as one partner holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single partner company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended. In this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. For anything not dealt within the present articles of incorporation, the partners refer to Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares have been subscribed by INGERSOLL-RAND LUX INTERNATIONAL, S.à r.l., pre-named. The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the Company has at its disposal the sum of USD 25,000.-, as was certified to the notary executing this deed.

Estimate

For the purpose of the registration the subscribed capital is valued at EUR 20,211.03.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand two hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The sole partner representing the whole of the Company's share capital has forthwith resolved as follows:

- 1) The registered office is established at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at four (4);
- 3) The meeting appoints, For an unlimited duration:
 - (a) Ms Cynthia Marie Duquette, tax attorney, born on 19 September 1965 in Marquette, Michigan, residing in c/o Ingersoll-Rand Company, 200 Chestnut Ridge Road, P.O. Box 8738, Woodcliff Lake, NJ 07675-7700, United States, as A manager of the Company;
 - (b) Mr Gerald E. Swimmer, V.P. Tax and Financial Administrative Services, born on 3 October 1944 in New York, NY, residing in c/o Ingersoll-Rand Company, 200 Chestnut Ridge Road, P.O. Box 8738, Woodcliff Lake, NJ 07675-7700, United States, as A manager of the Company;
 - (c) Mr Jan Oversteyns, Director International Taxation, born on 11 April 1964 in Knokke, Belgium, residing in c/o Ingersoll-Rand Benelux NV, Culliganlaan 1B, B-1831 Diegem, Belgium, as B manager of the Company; and
 - (d) Mr Aidan Foley, company director, born on 8 December 1976 in Waterford, Ireland, with professional address in L-2445 Luxembourg, 7, rue des Roses, as B manager of the Company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société INGERSOLL-RAND LUX INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Steven Curfs, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 août 2005, à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts (les Statuts) comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendraient propriétaires des parts sociales émises ci-après, une société à responsabilité limitée sous la raison sociale de INGERSOLL-RAND LUX ROZA III, S.à r.l. (la Société).

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment sur décision des associés, statuant comme en matière de modification des statuts dans les conditions édictées à l'Article 10 ci-après.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et tous autres titres représentatifs d'emprunts et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé uniquement, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris et sans être limitatif, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de capital, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, hypothéquer, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut procéder à des activités d'affacturage intra-groupe et peut développer et exercer davantage toutes activités de centre de coordination à Luxembourg ou à l'étranger sous forme de succursale ou autrement.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Des succursales ou bureaux peuvent être créés tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur simple décision des gérants.

Au cas où les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars Américains (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles au regard du surplus du prix d'achat. La décision de la Société de racheter ses parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et entraînera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Un transfert de parts sociales entre vifs à un eu plusieurs non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée des associés représentant au moins

soixante-quinze pour cent du capital social. En cas de décès d'un associé, le transfert des parts sociales sera réalisé conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'un ou de plusieurs gérants A et d'un ou de plusieurs gérants B. Ni les gérants A, ni les gérants B, ne doivent être associés. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité du capital social, cette dernière déterminant leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B peuvent être réélus et peuvent être révoqués ad nutum à tout moment avec ou sans motif.

Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour assurer l'administration ordinaire de la Société. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B agissant conjointement peuvent exécuter tous actes, sans exception (autres que les actes pour lesquels la loi requiert une assemblée générale), qui semblent appropriés au regard de l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants, dont l'un doit être un gérant de catégorie A et l'autre doit être un gérant de catégorie B.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, par télécopie ou câble, télégramme ou télex, un autre gérant de la même catégorie comme son fondé de pouvoir. Chaque gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication qui permettra à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler et la participation à une réunion par de tels moyens sera assimilée à une présence physique à une telle réunion. Les réunions peuvent aussi être tenues par simple conférence téléphonique.

Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors des réunions des gérants.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions sont prises de façon expresse, soit en étant formulées dans une résolution circulaire, transmise par courrier ordinaire, électronique ou par télécopieur, soit par téléphone, téléconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une telle résolution écrite peut être documentée dans un seul ou plusieurs documents séparés ayant tous le même contenu.

Art. 8. Les gérants ne contractent aucune responsabilité personnelle à raison de leur fonction. Comme simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution correcte de leur mandat.

Art. 9.

1. Si la Société est composée d'un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ne sont pas applicables dans une telle hypothèse.

2. Si la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises par des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. La convocation des assemblées générales n'est pas nécessaire si la Société a moins de 25 associés. Dans ce cas, les décisions collectives peuvent être prises par résolution circulaire.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement agir en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire spécial. Si la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale devra être tenue au minimum une fois par an à la date déterminée par les Statuts. Des assemblées générales extraordinaires pourront être tenues dans les circonstances requises par la loi.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les votes exprimés en leur faveur représentent plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises que si les votes exprimés en leur faveur représentent au moins les trois quarts du capital social et devront être enregistrés par acte notarié.

Art. 11. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, les gérants établissent les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont à la disposition de(s) l'associé(s) au siège social de la Société.

Art. 14. Il est prélevé cinq pour-cent (5%) sur le bénéfice net pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire à partir du moment où la réserve légale atteint dix pour-cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde est à la disposition des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant A et un gérant B.
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice (on prend en compte également les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire).
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après que l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés a affirmé que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 15. La Société ne sera pas dissoute par la mort, l'interdiction, la banqueroute ou l'insolvabilité d'un des associés. La liquidation de la Société sera faite, le cas échéant, conformément aux dispositions légales.

Art. 16. Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, le(s) associé(s) se réfèrent à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société INGERSOLL-RAND LUX INTERNATIONAL, S.à r.l., prénommée. Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèces d'un montant total de vingt-cinq mille Dollars Américains (USD 25.000,-) à allouer au compte capital de la Société, comme certifié par le ou le notaire instrumentant.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital souscrit est estimé à EUR 20.211,03.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions qui suivent:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4);
- 3) L'assemblée nomme, pour une durée illimitée:

(a) Madame Cynthia Marie Duquette, conseiller fiscal, née le 19 septembre 1965 à Marquette, Michigan, demeurant à c/o Ingersoll-Rand Company, 200 Chestnut Ridge Road, P.O. Box 8738, Woodcliff Lake, NJ 07675-7700, Etats-Unis, comme gérant A de la Société;

(b) Monsieur Gerald E. Swimmer, V.P. Tax and Financial Administrative Services, né le 3 octobre 1944 à New York, NY, demeurant à c/o Ingersoll-Rand Company, 200 Chestnut Ridge Road, P.O. Box 8738, Woodcliff Lake, NJ 07675-7700, Etats-Unis, comme gérant A de la Société;

(c) Monsieur Jan Oversteys, Directeur International Taxation, né le 11 avril 1964 à Knokke, Belgique, c/o Ingersoll-Rand Benelux NV, Culliganlaan 1B, B-1831 Diegem, Belgique, comme gérant B de la Société; et

(d) Monsieur Aidan Foley, directeur de sociétés, né le 8 décembre 1976 à Waterford, Irlande, demeurant à L-2445 Luxembourg, 7, rue des Roses, comme gérant B de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française: à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date sus mentionnée.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Curfs, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 19 août 2005, vol. 432, fol. 80, case 10. – Reçu 202,11 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(093399.3/242/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

J. VAN BREDA & CO. REINSURANCE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 28.812.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2005

g) L'assemblée accepte la démission comme administrateur de la S.A. VANBREDA RISK & BENEFITS.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Jan Desmet avec domicile à Mezenlaan, 14, 3191 Hever-Belgique pour une durée de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04655. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092784.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

OFFICENTER CONTERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.582.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02817, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour OFFICENTER CONTERN S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(092763.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

OFFICENTER CONTERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.582.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02816, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour OFFICENTER CONTERN S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(092766.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

OFFICENTER CONTERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.582.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02815, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour OFFICENTER CONTERN S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(092769.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

DOLBERG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.499.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 septembre 2005 à 14.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Jean Quintus, Koen Lozie et de la société COSAFIN S.A. Administrateurs et de M. Noël Didier, Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2006.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092811.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

FLAT STEEL INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 81.012.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} février 2001, acte publié au Mémorial C n° 868 du 11 octobre 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 1080 du 28 novembre 2001, en date du 15 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 1785 du 17 décembre 2002 et en date du 26 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 60 du 16 janvier 2004.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLAT STEEL INVEST HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092764.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

FLAT STEEL INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 81.012.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} février 2001, acte publié au Mémorial C n° 868 du 11 octobre 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 1080 du 28 novembre 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 1785 du 17 décembre 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 60 du 16 janvier 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 325 du 13 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLAT STEEL INVEST HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092767.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

FLAT STEEL INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 81.012.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} février 2001, acte publié au Mémorial C n° 868 du 11 octobre 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 mai 2001, acte publié au Mémorial C n° 1080 du 28 novembre 2001, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 novembre 2002, acte publié au Mémorial C n° 1785 du 17 décembre 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 60 du 16 janvier 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 325 du 13 avril 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLAT STEEL INVEST HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(092768.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

KEISPELT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.
R. C. Luxembourg B 70.509.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Signature.

(092827.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

ABDO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 90.471.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02796, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour ABDO LUXEMBOURG S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(092774.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

ABDO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 90.471.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02791, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour ABDO LUXEMBOURG S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(092777.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

FITERBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 41.250.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Signature.

(092779.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

FITERBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 41.250.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05408, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Signature.

(092778.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

FITERBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 41.250.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

Signature.

(092760.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

INTEGRAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 4.072.

Extrait des résolutions de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 26 septembre 2005

Première et unique résolution

L'assemblée décide de nommer un quatrième administrateur en la personne de Monsieur Marc Trube, demeurant à D-51766 Engelskirche, Loope, Rottland 7.

La nomination sera valable jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur l'exercice 2007, qui sera tenue en avril 2008.

Fait à Luxembourg, le 19 octobre 2005.

M^e L. Mosar.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092775.3/850/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

J. VAN BREDA & CO. REINSURANCE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 28.812.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2003

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société J.VAN BREDA & CO LUXEMBOURG en VAN BREDA RISK & BENEFITS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04653. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092780.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

TECTO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 35.567.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue au siège social le 16 mai 2005

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'accepter la démission de Monsieur Leo Cappoen et Monsieur Paul C. Young en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat suite à leurs lettres de démission datées du 16 mai 2005 et décide d'accepter la démission de Monsieur Nicolas Saverys en tant qu'administrateur de la société avec effet au 30 juin 2005 suite à sa lettre de démission datée du 16 mai 2005.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'accepter la nomination en tant que Président du Conseil le capitaine Peter Raes et décide d'accepter la nomination de Monsieur Wim Dekeyser en tant qu'administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092795.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

TECTO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 35.567.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(092801.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

MARTYN SIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 109.858.

In the year two thousand five, on the thirtieth day of September.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MARVICO INVESTMENTS LTD, a limited liability company, incorporated under the laws of Cyprus and having its registered office at Kastoros 2 P.C. 1087, Nicosia, Cyprus,

here represented by Miss Stéphanie Stacchini, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on September 29th, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of MARTYN SIDE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by a deed Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on June 30, 2005, in way of publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- that the articles of association of the company have been modified by a deed of Mr Joseph Elvinger acting in replacement of Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Luxembourg, on July 28th, 2005, in way of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the object of the Company, and decides to amend article 2 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any from whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange of differently.

The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Second resolution

The sole Partner decides to revoke Mr Alain Heinz from the board of Managers of the Company with immediate effect.

Third resolution

The sole partner decides to appoint Ms Marjoleine Van Oort, employee, residing professionally in Luxembourg, as Manager of the Company with immediate effect for an unlimited period of time.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred Euro (800.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARVICO INVESTMENTS LTD., une société de droit cypriot, ayant son siège social au Kastoros 2 P.C. 1087, Nicosia, Chypre,

ici représentée par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 29 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société MARTYN SIDE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 30 juin 2005, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- que les statuts de la société ont été modifiés en date du 28 juillet 2005 par acte de Maître Joseph Elvinger agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, acte en cours de publication au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Seconde résolution

L'associée unique décide de révoquer Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer Mademoiselle Marjoleine Van Oort, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Stacchini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 78, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

G. Lecuit.

(093678.3/220/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MARTYN SIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 109.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

G. Lecuit.

(093679.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SYPAL-GIE,

Groupement d'Intérêt Economique pour la Promotion et la Gestion des Systèmes de Paiement au Luxembourg

Siège social: L-2449 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg C 5.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 3 octobre 2005 convoquée à 15.30 heures
au 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg*

L'article 21 est modifié comme suit:

Art. 21. Bénéfices et pertes. Le solde bénéficiaire ou déficitaire provenant de l'activité du groupement est considéré comme bénéfice ou perte des membres adhérents à la compensation. Le résultat est réparti entre les membres du groupement selon la contribution financière de chacun d'entre eux pendant l'exercice en question.

En cas de dissolution du groupement en cours d'exercice, la répartition des résultats se fait selon la contribution financière des participants durant l'exercice précédant sa dissolution. La contribution financière comprend l'abonnement annuel et la tarification à la transaction. Si la répartition des résultats fait apparaître une perte non couverte par les droits d'entrée versés par un des membres du groupement, ce dernier doit combler ses droits d'entrée par versement au SYPAL-GIE de la somme concordante, endéans les 30 jours après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale.

L'article 22 est modifié comme suit:

Art. 22. Dissolution et Liquidation. La dissolution, la faillite, la révocation, la démission d'un de ses membres ne met pas fin au groupement qui continue de subsister entre les autres membres.

Le groupement pourra être dissous par une décision de ses membres, prise à l'unanimité.

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de celle-ci.

L'Assemblée des membres fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

En cas d'excédent des avoirs du groupement, cet excédent sera partagé entre les membres selon leur quote-part dans le capital du groupement.

En cas d'insuffisance de fonds pour régler l'intégralité du passif, le solde est acquitté par les membres selon leur contribution financière durant l'exercice précédant la dissolution du groupement.

Ainsi fait à Luxembourg, le 3 octobre 2005.

ABN AMRO BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

BANQUE BCP LUXEMBOURG S.A.

Signature

BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Signature

BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Signature

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

BANQUE RAIFFEISSEN

Signature

BNP PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signature

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signature

ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS LUXEMBOURG

Signature

ING LUXEMBOURG

Signature

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

Signature

SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2005, réf. LSO-BJ05724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(093708.2//46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

RAVALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4485 Soleuvre, 39, route de Sanem.
R. C. Luxembourg B 88.953.

L'an deux mille cinq, le douze octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RAVALUX S.A., avec siège social à L-9010 Ettelbruck, 27, rue de Bastogne, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 88.953, constituée sous la dénomination STAMMHAUS PROMOTION S.A., en abrégé S.P. S.A., suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2002, publié au Mémorial C, numéro 1544 du 25 octobre 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Joseph Elvinger, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 172 du 18 février 2003 et suivant actes reçus par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2004, publié au Mémorial C, numéro 541 du 25 mai 2004 et en date du 21 avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 736 du 19 juillet 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Wohl, expert-comptable, demeurant à Niederkorn,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-9010 Ettelbruck, 27, rue de Bastogne à L-4485 Soleuvre, 39, route de Sanem et modification subséquente de la première phrase du troisième alinéa de l'article premier des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-9010 Ettelbruck, 27, rue de Bastogne à L-4485 Soleuvre, 39, route de Sanem.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier la première phrase du troisième alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (Troisième alinéa, première phrase). «Le siège social est établi à Soleuvre.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Wohl, P. Pierrard, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 octobre 2005, vol. 433, fol. 59, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 octobre 2005.

A. Weber.

(093753.3/236/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

RAVALUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-4485 Soleuvre, 39, route de Sanem.
R. C. Luxembourg B 88.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(093754.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SHORELARK PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 111.347.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the eighteenth of October.
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

SANDLARK INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,
represented by M^e Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on October 18, 2005.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a limited liability company and to draw up the Articles of Association of it as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time.

Art. 2. The denomination of the company is SHORELARK PROPERTY, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg-City. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio, the direct and indirect acquisition, the lease, rent or use in any form of real estate property located in Germany or other countries.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Title II. - Capital, Parts

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) parts of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

Art. 8. Parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters (3/4) of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 11. Decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Title V. - Financial year, Profits, Reserves

Art. 12. The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 13. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Title VI. - Liquidation, Dissolution

Art. 14. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 15. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

Subscription

The statutes having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the whole capital as follows:

SANLARK INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., prenamed	100 parts
Total: one hundred parts	100 parts

The parts have been fully paid up to the amount of one hundred Euro (100.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately 1,500.- EUR.

Extraordinary general meeting

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participants have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is fixed at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

2) Has been elected manager (gérant) of the company for an undetermined period:

Mr Patrick Lorenzato, born in St Die (F) on July 13, 1967, private employee, with professional address at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

3) The company will be bound in any circumstances by the sole signature of one manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendfünf, den achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtssitz in Niederanven.

Ist erschienen:

SANLARK INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

vertreten durch Herrn Alex Schmitt, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht gegeben am 18. Oktober 2005.

Genannte Vollmachten werden ne varietur von dem Vertreter der Parteien und dem unterzeichneten Notar gezeichnet und bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben, um mit derselben registriert zu werden.

Die erschiene Partei, vertreten wie vorerwähnt, hat erklärt, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und deren Satzung wie folgt festzulegen:

Titel I. - Bezeichnung, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung SHORELARK PROPERTY, S.à r.l.

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in Luxemburg-Stadt. Er kann an einen anderen Ort innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung auf jede Art und Weise an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes, der direkte oder indirekte Erwerb, die Anmietung und Vermietung, sowie die sonstige Nutzung in jeglicher Form von Grundstücken, Gebäuden oder Gebäudeteilen, welche sich in Deutschland oder anderen Ländern befinden.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und Schwester- und Tochtergesellschaften alle Unterstützung geben, sei es durch Kredite, Garantien oder auf andere Art.

Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen geben.

Generell kann die Gesellschaft Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen kommerziellen und industriellen Operationen tätigen, welche sie für notwendig hält zur Verwirklichung und Förderung ihres Zweckes.

Art. 5. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit oder den Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. - Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Art. 8. Die Anteile sind frei übertragbar unter Gesellschaftern. Eine Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Kapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf Artikel 189 und 190 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. In keinem Fall kann ein Gesellschafter, seine Nachfolger und Vertreter oder Berechtigte und Gläubiger weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Generalversammlungen beziehen.

Titel III. - Verwaltung

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern (gérants) verwaltet, welche die weitestgehenden Befugnisse haben, um alle Handlungen durchzuführen, welche notwendig oder nützlich zur Erreichung des Gesellschaftszwecks sind, ausser den Befugnissen, welche durch das Gesetz ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind. Der (die) Geschäftsführer vertritt (vertreten) die Gesellschaft gegenüber Dritten. Prozesse, welche die Gesellschaft als Kläger oder als Beklagte betreffen, werden von dem (den) Geschäftsführer(n) im Namen der Gesellschaft geführt.

Sie werden für unbestimmte Zeit von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt.

Besondere und beschränkte Vollmachten für bestimmte Angelegenheiten können an eine oder mehrere Personen, ob diese Gesellschafter sind oder nicht, übertragen werden.

Titel IV. - Generalversammlung der Gesellschafter

Art. 11. Beschlüsse der Gesellschafter werden in der Generalversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Titel V. - Gesellschaftsjahr, Gewinn, Reserven

Art. 12. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am letzten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Die Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Entwertungen und der Provisionen, stellen den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt, er muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn dieser, zu welchem Zeitpunkt und aus wel-

chem Grund auch immer, angerührt wurde. Der verbleibende Betrag steht der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

Titel VI. - Liquidation, Auflösung

Art. 14. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit. Der (die) Liquidator(en) verfügt(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Veräußerung der Aktiva und Auszahlung der Verpflichtungen.

Titel VII. - Verschiedenes

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2005.

Zeichnung

Nachdem die Satzung der Gesellschaft festgelegt wurde, haben die Erschienenen erklärt, das gesamte Kapital wie folgt zu zeichnen:

SANDLARK INVESTMENTS HOLDINGS, S.à r.l.	100 Anteile
Total: einhundert Anteile	100 Anteile

Die Anteile wurden vollständig bis zum Betrag von einhundertfünfzig Euro (125,- EUR) je Anteil eingezahlt, durch Bareinlage in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR).

Somit steht der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab jetzt der Gesellschaft zur Verfügung, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare oder Lasten aller Art, welche aus Anlass der Gründung von der Gesellschaft getragen werden müssen, werden auf 1.500,- EUR abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gesellschaftsgründung haben sich die vorgenannten Gesellschafter zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden. Nach Prüfung der ordnungsgemässen Zusammenstellung haben sie folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
- 2) Es wurde zum Geschäftsführer (gérant) der Gesellschaft für unbestimmte Zeit ernannt: Herr Patrick Lorenzato, Privatbeamter, geboren in St Die (Frankreich), am 13. Juli 1967, mit Geschäftsadresse in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
- 3) Die Gesellschaft wird rechtsgültig vertreten durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers. Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Parteien die gegenwärtige Urkunde auf Englisch verfasst wurde, welcher eine deutsche Fassung folgt. Auf Anfrage derselben erschienenen Parteien, und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Version vorherrschen.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. Schmitt, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2005, vol. 150S, fol. 40, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. Oktober 2005.

P. Bettingen.

(093722.3/202/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

PAPRIKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 11, rue Saint Vincent.
R. C. Luxembourg B 77.708.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Signature.

(092829.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

S5 LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 102.681.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04317, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Signature

Un mandataire

(092783.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

S5 LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 102.681.

Les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2005, réf. LSO-BJ04318, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Signature

Un mandataire

(092785.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

H. R. Luxemburg B 80.044.

Im Jahre zweitausendfünf, den vierten Oktober.

ist vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Capellen.

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 80.044, zusammengetreten.

Die Generalversammlung wählt einstimmig Herrn Bruno Stuckenbroeker zum Vorsitzenden. Herr Stuckenbroeker übernimmt den Vorsitz um 11:40 Uhr und eröffnet die Generalversammlung.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Silke Hexamer.

Die Versammlung bestellt einstimmig zum Stimmzähler Frau Cordula Maier.

Verzeichnis der erschienenen und der vertretenen Aktionäre

Bei Eintritt in die Versammlung haben die bevollmächtigten Aktionärsvertreter die zur Einsicht ausliegende Anwesenheitsliste unterschrieben.

Auf dieser Anwesenheitsliste sind Namen, Vornamen und Wohnort der vertretenen Aktionäre, Namen, Vornamen, und Wohnort der Aktionärsvertreter, das Datum der Vollmachten sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien eingetragen.

Die Anwesenheit wird durch den Verwaltungsvorstand abgeschlossen.

Die Anwesenheitsliste sowie die durch den Verwaltungsvorstand und den Notar ne varietur paraphierten Vollmachten werden gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital auf gegenwärtiger Generalversammlung vertreten ist.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Die Tagesordnung lautet:

1. Verlegung des Datums der ordentlichen Generalversammlung.
2. Abänderung von Artikel 12 der Satzung.

Alle Aktionäre bekennen sich als regelgerecht einberufen und erklären sich damit einverstanden, dass die außerordentliche Generalversammlung am heutigen Tage abgehalten wird.

II. Da das gesamte Aktienkapital auf gegenwärtiger Generalversammlung vertreten ist, waren gemäß Artikel 13.3 der Satzung keine Bekanntmachungen erforderlich.

III. Gemäß Artikel 13.4 der Satzung und Artikel 67 Absatz 4 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften mit späteren Ergänzungs- bzw. Änderungsgesetzen hat jede Aktie Anspruch auf eine Stimme.

Feststellung der Beschlussfähigkeit

Die durch den Vorsitzenden gemachten Feststellungen werden nachgeprüft und von der Versammlung als richtig befunden; dieselbe stellt die Beschlussfähigkeit zu vorstehender Tagesordnung fest.

Beschlussfassung

Die Generalversammlung geht sodann zur Tagesordnung über:

1. Die Generalversammlung beschließt, das Datum, an dem die jährliche Generalversammlung spätestens stattfinden soll, auf den 20. Dezember, um 12 Uhr zu verlegen.

2. Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genannten Beschluss beschließt die Generalversammlung, die Abänderung des Artikels 12 zum folgenden Wortlaut:

«**Art. 12.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Ort der Gemeinde, spätestens am zwanzigsten Dezember eines jeden Jahres um zwölf Uhr statt.»

Sämtliche Beschlüsse der Generalversammlung werden einstimmig gefasst.

Der Versammlungsvorstand steht den erschienenen Aktionärsvertretern zu weiteren Erläuterungen zur Verfügung. Alsdann wird die Versammlung um 12:00 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die vorgenannten Komparenten mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Stuckenbroeker, S. Hexamer, C. Maier, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 4 octobre 2005, vol. 433, fol. 55, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Capellen, den 19. Oktober 2005.

C. Mines.

(093681.2//60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R. C. Luxembourg B 80.044.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Capellen, le 26 octobre 2005.

C. Mines.

(093680.3/225/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SCANCARGO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

H. R. Luxembourg B 33.669.

Im Jahre zweitausendfünf, den dreissigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit dem Amtssitze in Luxemburg-Bonneweg.

Hat sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft SCANCARGO S.A., mit Gesellschaftssitz in L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, eingefunden.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Christine Doerner, mit Amtssitz in Bettemburg, am 2. April 1990, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 384 vom 17. Oktober 1990. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Christine Doerner, am 17. Oktober 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 150 vom 26. März 1991, gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster, am 14. August 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 825 vom 12. November 1998, gemäss einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktieninhaber vom 23. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 178 vom 1. Februar 2002 und gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean Seckler, am 27. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 61 vom 16. Januar 2004.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 33.669.

Vorstand

Die Tagung wird um 14.00 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Nico Nothumb, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Herrn Christophe Hoeltgen, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Generalversammlung bestellt zum Stimmenzähler Herrn Gunnar Pedersen, Privatangestellter, wohnhaft in Moutfort.

Zusammensetzung der Versammlung

Die bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien wurden auf einer von den anwesenden Aktionären und den Vollmachtnehmern der vertretenen

Aktionäre unterschriebenen Anwesenheitsliste aufgeführt, und auf welche, von dem Vorstand angefertigte Liste, die Mitglieder der Versammlung erklären sich zu berufen.

Die genannte Anwesenheitsliste, nachdem sie von dem Vorstand und dem amtierenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde, zusammen mit den aufgeführten Vollmachten, als Anlage beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Erklärung des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar dieselben zu beurkunden und zwar:

I. Die gegenwärtige Generalversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle nach L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, Z.A. Weiergewan;

2. Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft, um ihm folgenden Wortlaut zu geben: «Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Contern.»

II. Das Gesellschaftskapital beträgt zur Zeit achtunddreissig tausendsechshundertachtundachtzig Euro (38.688,-) eingeteilt in eintausendfünfhundertsechzig (1.560) Aktien ohne Nominalwert. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche eintausendfünfhundertsechzig (1.560) Aktien anwesend sind. Die Versammlung kann somit rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen, ohne dass es erfordert ist, Rechenschaft über die Form der Einberufungen abzugeben.

Feststellung der Gültigkeit der Generalversammlung

Die vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden von dem Stimmzähler überprüft und von der Generalversammlung für richtig befunden. Die Generalversammlung bekennt sich als rechtmässig einberufen und fähig, rechtsgültig über die vorliegenden Punkte der Tagesordnung zu beraten.

Beschlüsse

Nach vorangehender Beratung hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, nach L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, Z.A. Weiergewan, zu verlegen und daraufhin den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft umzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Contern.»

Abschluss

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, schliesst der Vorsitzende die Versammlung.

Kosten

Die Kosten, Auslagen und Gebühren die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihnen kundigen Sprache an die Mitglieder der Generalversammlung, haben die Vorstandsmitglieder, welche dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. Nothumb, C. Hoeltgen, G. Pedersen, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2005, vol. 150S, fol. 13, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 25. Oktober 2005.

T. Metzler.

(093664.3/222/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

SCANCARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R. C. Luxembourg B 33.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 25 octobre 2005.

T. Metzler.

(093666.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

TRADI-CONSTRUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4920 Bascharage, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.934.

L'an deux mille cinq, le douze octobre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Eric Kintziger, entrepreneur, demeurant à B-6792 Battincourt, 32, rue de l'Etang, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle TRADI-CONSTRUC, S.à r.l., avec siège social à L-4776 Pétange, 2, rue Michel Rodange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.934, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 516 du 3 avril 2002,

requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-4776 Pétange, 2, rue Michel Rodange, à L-4920 Bascharage, 2, rue de l'Eau.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** «Le siège social est établi à Bascharage.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ six cent cinquante euros (EUR 650,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Kintziger, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 octobre 2005, vol. 433, fol. 60, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 octobre 2005.

A. Weber.

(093740.3/236/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

TRADI-CONSTRUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4920 Bascharage, 2, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.934.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(093741.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

OFFICENTER CONTERN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.582.

Résolution prise lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 juin 2005

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de transférer avec effet immédiat le siège de la société du 32, rue Jean-Pierre Basseur, L-1258 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2005.

Pour OFFICENTER CONTERN S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02811. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092815.3/565/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

EPP SURESNES (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 61.679.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty-first day of September.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the sole shareholder of EPP SURESNES (LUX), S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 61.679, (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed on 5 November 1997, its publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, was made on 18 February 1998, number 105.

The Articles of Incorporation of the Company were amended at several times and for the last pursuant to a decision of the sole shareholder, which was taken on 28 June 2002 and published in the Mémorial C number 1428 of 2 October 2002.

FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, established and having its registered office at Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam (The Netherlands); (hereafter the Sole Shareholder);

here represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a société anonyme governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, duly represented by:

a) Mr François Manti, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Angelina Scarcelli, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature, by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam (The Netherlands), on 20 July 2005.

Said power, having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I.- that the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

II.- that the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

III.- that the capital of the Company is presently set at twelve thousand three hundred ninety-four Euro and sixty-eight cent (12,394.68 EUR) divided into five hundred (500) fully paid up shares with a nominal value of twenty-four point seventy-eight thousand nine hundred thirty-six Euro (24.78936 EUR) each;

IV.- that the Sole Shareholder, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all the liabilities of the Company, including those hidden and unknown at the present time;

V.- that the Company be and hereby is liquidated;

VI.- that full discharge is granted to the manager of the Company for the accomplishment of his mandate up to this date; and

VII.- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société EPP SURESNES (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.679 (la Société), constituée suivant acte notarié du 5 novembre 1997, sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, a été faite le 18 février 1998, au numéro 105.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant résolution de l'associé unique, prise le 28 juin 2002, laquelle fut publiée au Mémorial C numéro 1428 du 2 octobre 2002.

FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V., une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social au Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam (Pays-Bas);

(ci-après l'Associé Unique),

ici représentée par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, dûment représentée par:

a) Monsieur François Manti, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 juillet 2005, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en cette qualité, a prié le notaire d'acter:

I.- que l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

II.- que l'Associé Unique a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

III.- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit mille neuf cent trente-six euros (24,78936 EUR) chacune, intégralement libérées;

IV.- que l'Associé Unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

V.- que la Société soit et est par le présent acte liquidée;

VI.- que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

et
VII.- que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: F. Manti, A. Scarcelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2005, vol. 897, fol. 33, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2005.

J.-J. Wagner.

(093962.3/239/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

LUXFIDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.245.

L'an deux mille cinq, le neuf février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, ici représentée par Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée LUXFIDE, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.245, constituée sous forme d'une société anonyme et sous la dénomination de LUXFIDE S.A. suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 613 du 5 novembre 1997, et transformée en société à responsabilité limitée avec adoption de la dénomination de LUXFIDE, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 1001 du 27 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 668 du 30 avril 2002.

Que la comparante est le seul et unique associé de ladite société et qu'en date du 27 février 2004 elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la révision de comptes, de l'expertise comptable, du conseil fiscal ainsi que du conseil en gestion d'entreprises. Elle

peut encore exercer toutes activités accessoires à l'objet principal. La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord des associés.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Par contre, la cession entre vifs à un non associé n'est opposable à la société qu'avec l'accord écrit, préalable spécial pris à la majorité des associés, conformément aux règles de quorum et de majorité prévues au Règlement intérieur de la Société applicable à tous les associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, ni aux héritiers réservataires, au conjoint survivant ou aux autres héritiers légaux qu'avec l'accord écrit, préalable, spécial pris à la majorité des associés, conformément aux règles de quorum et de majorité prévues au Règlement intérieur de la Société applicable à tous les associés.

Les héritiers ou ayant droits de l'associé décédé qui n'auront pas été agréés conformément à l'alinéa qui précède, ne pourront, en aucun cas, requérir l'apposition de scellés sur les biens propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes d'administration de la société.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'insérer un article 8bis dans les statuts dont la teneur est la suivante:

«**Art. 8. bis.** En cas de perte par l'un quelconque des associés de la société de la qualité de «Partner», selon les modalités établies par le Règlement intérieur applicable à tous les associés de la société, l'assemblée générale des associés pourra, conformément aux règles de majorité prévues au Règlement intérieur applicable à tous les associés, et après avoir entendu l'associé ayant perdu la qualité de Partner et lui avoir permis d'exposer ses vues, décider le rachat forcé des parts sociales de cet associé.

Sauf accord unanime des associés, le prix de rachat des parts sociales sera égal à la valeur nette comptable de chaque part sociale, à la clôture du dernier exercice social avant ledit rachat. Les associés de la société considèrent que cette contrepartie correspond et correspondra à une juste indemnisation.

Le principe du rachat forcé des parts sociales de l'associé ayant perdu la qualité de Partner s'opérera au jour de la décision de l'assemblée générale ayant statué sur ladite perte de qualité de Partner.

Après que le principe de rachat forcé ait été décidé, l'assemblée générale des associés décidera, à la majorité requise dans le Règlement intérieur applicable à tous les associés du sort des parts sociales concernées.

Le paiement sera réalisé selon les modalités prévues au Règlement intérieur applicable à tous les associés.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayant-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée du mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.»

Septième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les associés ne peuvent toutefois se faire représenter aux assemblées que par un autre associé.»

Huitième résolution

L'associé unique décide de supprimer les articles 12 et 13 des statuts.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de céder l'intégralité de ses parts de LUXFIDE, S.à r.l. à Monsieur René Beltjens, Monsieur Serge Bertoldo, Monsieur Thierry Blondeau, Monsieur Jörg-Peter Bundrock, Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, Monsieur Laurent de la Mettrie, Monsieur Sami Douénias, Monsieur Bernard Dubois, Monsieur Philippe Duren,

Monsieur Luc Henzig, Monsieur Pierre Krier, Monsieur Jean-Robert Lentz, Monsieur Gian Marco Magrini, Monsieur Mervyn Martins, Monsieur Laurent Marx, Monsieur Roland Mertens, Monsieur Olivier Mortelmans, Monsieur Didier Mouget, Monsieur John Parkhouse, Madame Valérie Piastrelli-Henquel, Monsieur Wim Piot, Monsieur Pascal Rakovsky, Monsieur Michiel Roumieux, Monsieur Marc Saluzzi, Monsieur Serge Saussoy, Monsieur Thomas Schiffler, Monsieur Philippe Sergiel, Monsieur Günter Simon, Monsieur Ian Whitecourt.

En conséquence de ce qui précède l'article 6 des statuts est modifié et prend la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital de la société est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur René Beltjens, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Serge Bertoldo, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Jörg-Peter Bundrock, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Laurent de La Mettrie, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Sami Douénias, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Bernard Dubois, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante et une (51) parts sociales;

Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Gian Marco Magrini, consultant en gestion d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Mervyn Martins, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Laurent Marx, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante et une (51) parts sociales;

Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Olivier Mortelmans, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur John Parkhouse, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Madame Valérie Piastrelli-Henquel, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante et une (51) parts sociales;

Monsieur Wim Piot, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante et une (51) parts sociales;

Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Michiel Roumieux, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante et une (51) parts sociales;

Monsieur Marc Saluzzi, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Serge Saussoy, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante et une (51) parts sociales;

Monsieur Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Monsieur Philippe Sergiel, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante et une (51) parts sociales;

Monsieur Günter Simon, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante et une (51) parts sociales;

Monsieur Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, cinquante-deux (52) parts sociales;

Total: mille cinq cents (1.500) parts sociales.

La répartition du bénéfice en ce compris le boni de liquidation se fera suivant les conventions particulières intervenues entre tous les associés.»

Dixième résolution

La liste des gérants est établie comme suit:

La gérance de la Société est assurée par:

Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, née le 3 mai 1953 à Rédange (Moselle-France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nommée gérante le 1^{er} juillet 2001, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: suivant l'article 10 des statuts.

Monsieur Didier Mouget, né le 29 janvier 1958 à Verviers (Belgique), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 1^{er} avril 2003, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des statuts.

Monsieur René Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek (Belgique), conseil fiscal, demeurant professionnellement 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 27 février 2004, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des statuts.

Monsieur Olivier Mortelmans, né le 25 août 1957 à Wilrijk (Belgique), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 27 février 2004, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des statuts.

Monsieur Pascal Rakovsky, né le 7 juillet 1959 à Paris (France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 27 février 2004, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des statuts.

Monsieur Marc Saluzzi, né le 16 mai 1963 à Briey (France), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 27 février 2004, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des statuts.

Monsieur Thierry Blondeau, né le 11 mai 1961 à Scharbeek (Belgique), réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, nommé gérant le 27 février 2004, durée du mandat indéterminée, pouvoir de signature: selon l'article 10 des statuts.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de neuf cent cinquante euros, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: D. Mouget, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 février 2005, vol. 530, fol. 87, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 octobre 2005.

J. Seckler.

(094024.3/231/192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

UNITED TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 70.207.

L'an deux mille cinq, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UNITED TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 70.207, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit en date du 28 mai 1999, publié au Mémorial C 1999 page 30.331.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Reinald Loutsch, Directeur Adjoint, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Manega, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marc Koltes, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social, d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

CHAMONIX L.L.C. avec siège social à 46, State Street, 3rd Floor, Albany, New York (U.S.A.).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Loutsch, E. Manega, J.-M. Koltès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, vol. 149S, fol. 44, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

J. Elvinger.

(094015.3/211/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

EPI Q2 OPTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.974.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of EPI Q2 OPTION, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on July 26, 2005, in process of registration with the Luxembourg Trade Register, not yet published in Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- To change the Company's financial year closing date, from December 31st to August 31st.
- 2.- To fix the next closing date for the period having started on July 26, 2005 to August 31, 2005.
- 3.- To amend article sixteen of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from December 31st to August 31st.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for the period having started on July 26, 2005 to August 31, 2005.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article sixteen of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 16. The Company's financial year begins on September 1st and closes on August 31st.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée EPI Q2 OPTION, S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 26 juillet 2005, pas encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Mr Patrick Van Hees, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 août
- 2.- Fixer la date de clôture d'exercice ayant débuté le 26 juillet 2005 au 31 août 2005.
- 3.- Modifier l'article seize des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 décembre au 31 août.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 août, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 26 juillet se termine le 31 août 2005.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article seize des statuts pour lui donner suivante:

Art. 16. L'exercice social commence le premier septembre et se termine le 31 août.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2005.

J. Elvinger.

(094018.3/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

EPI Q2 OPTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 109.974.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

J. Elvinger.

(094019.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

EPP CHARONNE (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 66.024.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty-first day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

For an extraordinary general meeting of the sole shareholder of EPP CHARONNE (LUX), S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 66.024, (the «Company») incorporated pursuant to a notarial deed on 20 August 1998, its publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, was made on 5 November 1998, number 809.

The Articles of Incorporation of the Company were amended at several times and for the last pursuant to a decision of the sole shareholder, which was taken on 28 June 2002 and published in the Mémorial C number 1429 of 3 October 2002.

FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, established and having its registered office at Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam (The Netherlands); (hereafter the Sole Shareholder);

here represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a société anonyme governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, duly represented by:

a) Mr François Manti, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Angelina Scarcelli, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature,

by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam (The Netherlands), on 20 July 2005.

Said power, having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I.- that the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

II.- that the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

III.- that the capital of the Company is presently set at twelve thousand three hundred ninety-four Euro and sixty-eight cent (12,394.68 EUR) divided into five hundred (500) fully paid up shares with a nominal value of twenty-four point seventy-eight thousand nine hundred thirty-six Euro (24.78936 EUR) each;

IV.- that the Sole Shareholder, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all the liabilities of the Company, including those hidden and unknown at the present time;

V.- that the Company be and hereby is liquidated;

VI.- that full discharge is granted to the manager of the Company for the accomplishment of his mandate up to this date; and

VII.- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société EPP CHARONNE (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.024 (la Société), constituée suivant acte notarié du 20 août 1998, sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, a été faite le 5 novembre 1998, au numéro 809.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois, suivant résolution de l'associé unique, prise le 28 juin 2002, laquelle fut publiée au Mémorial C numéro 1429 du 3 octobre 2002.

FRENCH PROPERTY PARTNERS HOLDINGS II B.V., une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, établie et ayant son siège social au Rokin 55, NL-1012 KK Amsterdam (Pays-Bas);

(ci-après l'Associé Unique),

ici représentée par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

dûment représentée par:

a) Monsieur François Manti, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 20 juillet 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en cette qualité, a prié le notaire d'acter:

I.- que l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

II.- que l'Associé Unique a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

III.- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (12.394,68 EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-quatre virgule soixante-dix-huit mille neuf cent trente-six euros (24,78936 EUR) chacune, intégralement libérées;

IV.- que l'Associé Unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

V.- que la Société soit et est par le présent acte liquidée;

VI.- que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour; et

VII.- que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: F. Manti, A. Scarcelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2005, vol. 897, fol. 32, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2005.

J.-J. Wagner.

(093957.3/239/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

ALTO STRATUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.475.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2005, réf. LSO-BJ02787, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour ALTO STRATUS S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

(092800.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

WEB EQUITY PARTNERS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 74.887.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 30 septembre 2005

1. L'Assemblée a élu aux fonctions d'administrateurs pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2005:

- CA.P.EQ. PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,
- Monsieur Eric Biren, directeur de sociétés, demeurant à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,
- Mademoiselle Maud Martin, employée privée, demeurant à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

2. L'Assemblée a nommé INTERAUDIT, S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, commissaire aux comptes, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2005, réf. LSO-BJ05158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092781.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

GROSVENOR FIRST EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 60.935.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société du 30 septembre 2005 que les mandats de M. Jean Bodoni et M. Lee Teck Choy comme administrateurs ont été prolongés jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ04975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(092857.3/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

DS ELVERSELE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 90.107.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2005, réf. LSO-BJ03906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(092792.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2005.